



Ville de Saint-Leu

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 AVRIL 2023

DELIBERATION N° : 08/06042023

**OBJET : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT MADIEL -
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR
L'EXERCICE 2023**

Présents :	24
Procurations :	09
Votants :	33
Abstentions :	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN



L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six avril à dix-sept heures et vingt-deux minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint),
Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe),
Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), M. BADAT
Rahfick (6^{ème} Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint),
Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe).

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE
Marie, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR
Josian, M. LEAR Elie, M. LAURET Bruno,
Mme DOMPY Brigitte, Mme SORET Pascaline,
M. FELICITE Roland, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming,
Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul,
Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane,
Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie
Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David.

Absents représentés :

- Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe) *procuration* à M. LEAR Elie (Conseiller)
- M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint) *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint)
- Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjointe) *procuration* à Mme SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme FERARD Sylvie (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- M. ELLIN Fabrice (Conseiller) *procuration* à M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint)
- Mme VERMINARDI Mylène (Conseillère) *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. HODGI Claudio (Conseiller) *procuration* à M. VIRAMA Stéphane (Conseiller)

Absents :

- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. CODARBOX Jacky (Conseiller)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame BERNON Nadège, 2^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 08/06042023

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT MADIEL - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023

Direction Générale des Finances

Le Maire expose :

Pour rappel, la comptabilité M14 des lotissements est une comptabilité d'écritures de stocks (écritures de variation de stocks, annulation et constatation de stocks).

Les inscriptions budgétaires relatives à l'exercice 2023, sont les suivantes par section et sont nécessaires pour régulariser des opérations et des écritures intervenues jusqu'à présent. Ces écritures seront établies en concertation avec le comptable public.

Elles concernent notamment :

- En fonctionnement : un reversement d'un excédent au budget principal en dépense à savoir :
 - Une recette prévisionnelle d'un total de 260 150,00 € pour la dernière parcelle de terrain qui a été vendue au cours de l'exercice 2022 et qui a été encaissée en 2023.
- En investissement : un remboursement de l'avance au budget principal en dépense.

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
CHAP	ART	BP 2023	Total	CHAP	ART	BP 2023	Total
042	71355	50 822,66	50 822,66	70	7015	260 150,00	260 150,00
65	6522	55 151,49	55 151,49				
002	002	154 175,85	154 175,85				
	Total	260 150,00	260 150,00		Total	260 150,00	260 150,00

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT 2023							
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
CHAP	ART	BP 2023	Total	CHAP	ART	BP 2023	Total
16	168748	130 000,00	130 000,00	040	3555	50 822,66	50 822,66
				001	001	79 177,34	79 177,34
	Total	130 000,00	130 000,00		Total	130 000,00	130 000,00

Le montant global du budget primitif 2023 s'élève ainsi à 390 150,00 € toutes sections confondues.

Il convient de souligner que les inscriptions budgétaires seront réajustées lorsqu'il s'agira de clôturer comptablement cette opération de lotissement.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- De voter le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe du Lotissement MADIÉL présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Le document budgétaire est consultable aux heures ouvrables de la Mairie, au Secrétariat des Assemblées.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Vote le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe du Lotissement MADIÉL présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 12 AVR. 2023
Le Président de séance,**



Bruno DOMEN

